Le point d'accès au droit

Lieu d’accueil gratuit et confidentiel, le Point d'accès au droit (PAD) permet d’apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage.

Avocat, notaire, juriste, médiateur et conciliateur sont à votre écoute. Les permanences se tiennent en matinée les mercredis et les samedis.

- 1er mercredi du mois : permanence d’un notaire
- 2e et 4e mercredi de mois : permanence d’une juriste
- 3e mercredi du mois : permanence d’un avocat
- 1er samedi du mois : permanence d’un avocat
- Les mercredis matins : permanence de la mission locale.
- Les mardis matins : permanence du conciliateur

Liens utiles
En savoir plus
Contact

Contact du PAD de Marines

Tél. 01 34 67 52 15